



Nouveau Consensus sur des « Institutions plus efficaces » pour le développement

Renforcer le développement des capacités et s'assurer de la mise en œuvre de réformes permettant d'obtenir des résultats durables dirigés par les pays

Nous¹ souscrivons à Busan, à un nouveau consensus visant à soutenir et à renforcer les institutions et les politiques pour s'assurer de leur efficacité à fournir ou à permettre la fourniture de services publics. Les initiatives dans le cadre du **Nouveau Consensus** s'inspirent des enseignements tirés depuis Paris et Accra sur l'évolution de la gouvernance financière (la passation des marchés et la gestion des finances publiques) au niveau national et sur de nouveaux principes clés pour le renforcement des capacités conduit par les pays. En particulier, l'utilisation de tout ou partie des systèmes nationaux pour acheminer l'aide, peut continuer à jouer un rôle de catalyseur dans l'établissement d'institutions efficaces et faciliter l'intégration des outils de transparence, de redevabilité et d'inclusion. À partir de ces enseignements, nous donnons notre aval à une approche renforcée visant à encourager et à évaluer l'amélioration de l'efficacité des institutions et des politiques, fondée sur des solutions spécifiquement adaptées au contexte du pays et aux processus locaux.

Nous reconnaissons que des politiques et des institutions publiques efficaces sont capitales et indispensables au développement dans les pays partenaires et que le respect des efforts déployés au niveau national est essentiel au maintien des acquis du développement. En particulier, nous observons que les fonctions principales de l'État et les institutions indépendantes de supervision devraient continuer à être renforcées afin d'accélérer la mobilisation de ressources financières et autres pour le développement durable et de tirer profit des opportunités créées par l'évolution du paysage mondial. En même temps, les partenaires au développement devraient être prêts à appuyer efficacement les efforts déployés par les pays partenaires.

Nous reconnaissons également qu'il n'existe aucune « pratique exemplaire » unique de réforme institutionnelle pouvant s'appliquer à tous les pays et que les facteurs d'économie politique contribuent considérablement à la détermination de l'efficacité de nos efforts communs vers l'établissement d'institutions efficaces. Étant donné le caractère intrinsèquement politique du changement, nous nous engageons à assurer un engagement politique élargi, dans ce processus, y compris le renforcement des approches sensibles au genre. En particulier, nous mettons en exergue le rôle essentiel des parlements et des OSC dans le renforcement des capacités et des institutions, en tant qu'utilisateurs de l'information, mais aussi que partenaires à l'établissement d'institutions et de politiques plus efficaces.

À partir des enseignements qui ont été tirés, nous approuvons l'adoption d'une approche dynamique pour soutenir et renforcer les institutions et les politiques, comprenant :

- a) L'accent mis sur les facteurs qui permettent la mise en œuvre des réformes et du renforcement des capacités, y compris l'économie politique, la direction nationale, l'orientation vers les résultats, la gestion du changement, l'ordonnancement des changements institutionnels et de politiques, les institutions infranationales, le rôle des parlements, la société civile, une meilleure mobilisation des ressources intérieures ; et, les rôles stratégiques des fonctions de gestion des finances publiques, de passation des marchés et de supervision.
- b) Les évaluations conjointes dirigées par les partenaires des institutions, des systèmes, de la résilience et du renforcement des capacités à l'échelon national, ainsi que la consolidation de la collaboration sur l'identification, l'analyse et le suivi des risques.

¹ Les représentants des pays et des institutions suivants : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, le Cambodge, le Canada, la Corée, le Danemark, les États-Unis, la France, le Ghana, l'Irlande, Israël, le Malawi, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Pérou, les Philippines, la République de Moldova, le Royaume-Uni, le Rwanda, la Suède, la Zambie, l'ACBF, la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, CABRI, la CARICOM, la Commission européenne, l'IFAC, l'Institut de la Banque mondiale, l'INTOSAI, LenCD, l'OCDE, le PNUD et l'Union africaine/NEPAD.

- c) La collecte de données factuelles effectuée au niveau national sur les performances institutionnelles et le renforcement des capacités pour guider la prise de décisions, la redevabilité, la transparence et l'accessibilité.
- d) Le partage systématique des connaissances aux niveaux régional et mondial, y compris Sud-Sud, des organisations internationales et régionales, afin de faciliter l'apprentissage sur ce qui fonctionne pour améliorer l'efficacité des institutions et encourager la mise en œuvre de réformes.

Pour soutenir ce travail de l'après-Busan, nous établirons des liens entre les réseaux et les organisations existants ayant pour objectif commun d'améliorer l'efficacité des institutions et d'accroître les capacités en vue de mettre en œuvre des réformes et de fournir des services.